



De gauche à droite, Damien Castelain, président de la MEL, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Simon Fetet, secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-France et du Nord, signent dans la bonne humeur le CRTE dans les locaux de la MEL. - © E.L.

Plan de relance: la métropole européenne de Lille signe un contrat à 473 millions d'euros avec l'Etat

Emmanuelle Lesquel (Bureau de Lille du Moniteur) | le 21/09/2021 | [Contrat de relance et de transition écologique - CRTE](#), [Plan de relance](#), [Jacqueline Gourault](#), [Ministère de la Transition écologique et solidaire](#), [Transition écologique](#)

Un bonus non négligeable pour la Métropole européenne de Lille (MEL). Signé lundi 20 septembre 2021 en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) prévoit 473 millions d'euros d'investissements supplémentaires sur le territoire sur 2021-2026, dont plus de la moitié est portée par l'Etat.

Rénovation énergétique des logements sociaux et du patrimoine métropolitain, modernisation les infrastructures d'assainissement et de gestion des déchets, traitement des friches, développement de l'utilisation du vélo ou soutien à l'investissement du bloc communal : **26 actions classées en trois volets et estimées à 473 millions d'euros sur six ans** sont englobées dans le **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**.

L'Etat s'engage notamment à verser 149 millions d'euros, soit plus de la moitié de ses subsides, sur le volet 2 du CRTE, dédié à la compétitivité, l'emploi et la culture.

La MEL s'est de son côté engagée à verser 183 millions d'euros, soit plus de la moitié de son investissement sur le volet 1, celui dédié à la transition énergétique écologique et durable.

Le volet 3, consacré à la cohérence territoriale et sociale représente des investissements bien moindres de la part des deux partenaires.

Trois piliers

« Notre contrat de relance et de transition énergétique repose sur trois piliers : **l'écologie, la compétitivité et la cohésion**. Cet outil nous permettra ainsi d'amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, en articulation avec les outils existants déjà comme le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET) », s'est projeté le président de la MEL, Damien Castelain. Il a ajouté que ce contrat venait en appui aux deux milliards d'euros qui seront investis durant le mandat.

Si **plusieurs projets listés dans le CRTE étaient déjà programmés dans le cadre du plan de relance**, comme la réhabilitation de 600 logements pour étudiants du Crous à Villeneuve-d'Ascq, le contrat permet surtout de donner une meilleure visibilité aux projets prioritaires pour la relance pour les six prochaines années et de clarifier les investissements qui seront réalisés par les deux partenaires pour stimuler la relance.

Souple et efficace

« Un gros effort est prévu dans ce CRTE sur la **réhabilitation du patrimoine**. Je vous en félicite. C'est un objectif que nous mettons aussi en avant dans le dispositif " cœur de ville ". Le volet **transition écologique** est d'ailleurs particulièrement étoffé dans ce contrat », s'est félicitée de son côté Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle a ajouté que **la contractualisation était un très bon outil** pour permettre aux collectivités et à l'état d'avancer de concert de façon souple et efficace en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire tout en évitant les polémiques stériles sur la décentralisation.